

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2020

Présents :

Marie-Thé OLIVESI, **Maire**
Laëtitia ANGELI CRISTELLI, conseillère
Monique BERGHMAN, déléguée spéciale
Charles COLOMBANI, adjoint
Marcelle FIORENTINI, adjointe
Jean-Paul LOVISI, adjoint
Julien LOUBIERE, conseiller
Bernard MARCHETTI, conseiller
Marie-Toussainte MARCHI, adjointe
Jean-Paul PIEVE, conseiller

Absents et excusés :

Marie-Anne GOZZI, conseillère
Laëtitia MAURIZI, conseillère
Antoine SANTINI, conseiller

Absents

Vannina ANGIUS-BLASI, conseillère
Jennyfer CRUCIANI, conseillère
Noël POZZO DI BORGIO,
André SIMONPAOLI, conseiller
Jean-David SOMMOVIGO, conseiller

A 9H30, le quorum étant atteint, le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux 10 élus et au public présent.

Le Maire, propose au Conseil qui l'accepte la désignation de Monsieur Jean-Luc TRISTANI en qualité de secrétaire de séance.

Elle demande, compte tenu de l'urgence, l'assentiment du Conseil qui l'accepte à l'unanimité de ses membres présents, d'inscrire les deux points suivant à l'ordre du jour :

- Clôture dossier acquisition de la Résidence Le Prado ;
- Garantie d'emprunt suite au réaménagement de la dette auprès de la Collectivité de CORSE.

Madame le Maire rappelle les points qui seront délibérés lors de ce Conseil.

1. Informations et compte rendu des décisions prises au cours de la période écoulée.

1.1 Commission de contrôle des listes électorales.

Madame Marie-Thé OLIVESI fait savoir qu'ont été nommés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle, chargés de la régularité des listes électorales de la commune de SAN NICOLAO :

- Laëtitia ANGELI,
- Antoine SANTINI,
- Bernard MARCHETTI,
- Noël POZZO DI BORGIO.

1.2 Point sur les travaux.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, porte à la connaissance de membres du Conseil et du public :

- que les travaux de l'école sont terminés,
- que les travaux de l'impasse Ajone sont en cours d'achèvement,
- que le curage du fossé Poggiolo :
 - les garde-corps du boulevard Roi Théodore ont été déposés. Le curage de la partie basse de ce fossé a été temporairement suspendu, à la suite de la découverte d'un déversement sauvage d'eaux usées, provenant d'une habitation.
 - les membres du Conseil syndical du lotissement « Domaine Osari » ont été conviés à une rencontre sur site, le mardi 29 septembre, pour établir un constat contradictoire des désordres qui affectent l'écoulement des eaux dans la partie haute de ce fossé.
- qu'en matière de lutte contre l'érosion marine :
 - le Préfet de la Haute Corse a constaté le 17 septembre, l'installation des « géotubes » pour protéger la plage de Moriani ;
 - nous restons dans l'attente de l'accord de la DREAL, pour transférer le sable, prélevé par la Direction du port de Taverna, qui doit être répandu entre ces « géotubes » ;
 - le cahier des charges de l'étude à conduire sur les zones de « Merendella » et de « Monte Cristo » a été publié. 3 bureaux d'études implantés sur le continent se sont manifestés,
- que s'agissant des études relatives à la rénovation totale de l'éclairage public, deux bureaux d'études ont répondu,
- que les études afférentes d'une part à la requalification des routes de Poggiolo et de l'Ancienne voie ferrée et d'autre part à l'établissement d'un plan de circulation ont été lancées,
- que s'agissant de la « voie douce », nos hésitations sur la pertinence d'autoriser la traversée de notre commune par cette voie étaient motivées par des contraintes de sécurité aux abords de l'école. Un itinéraire provisoire a été proposé à la CCCV pour ne pas bloquer les autres communes,
- qu'un bureau d'études va être contacté pour la mise en accessibilité de l'école.

1.2 Informations sur l'organisation en 2021 du 1^{er} Triathlon de la Costa Verde, sur projets d'installation d'un club de Kayac / puddle et de la SNSM.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, invite Mme Marie-Toussainte MARCHI à présenter ces projets.

Marie-Toussainte MARCHI fait savoir :

- au sujet de l'organisation du 1^{er} Triathlon de la Costa Verde :
 - que les dates de ce 1^{er} Triathlon ont été fixées par la Ligue nationale aux 17 et 18 avril 2021 ;
 - que deux triathlons pour adultes dont un « distance M » et un pour les enfants seront inscrits au programme ;
 - qu'une réunion est programmée ce 29 septembre, afin de finaliser les tracés de ces épreuves.
- qu'un club de Kayac / puddle souhaiterait pouvoir s'installer au niveau du « Chalet ».
- que la SNSM envisage de s'implanter également sur notre commune.

1.2 Révision de notre PLU.

En introduction, le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, fait savoir que cette révision aurait dû intervenir dans les 2 ans suivant l'annulation de notre PLU prononcée en 2015.

Madame Marie-Thé OLIVESI précise que pour mener à bien la révision à venir :

- elle a sollicité une AMO à l'État ;
- elle a pris l'attache d'un bureau d'études chargé d'établir le cahier des charges de ce PLU.

Elle souligne qu'une telle révision exige beaucoup de pédagogie car il faut faire comprendre à nos concitoyens que ce document doit respecter notamment les dispositions de la Loi ALUR qui allie progression démographique et consommation foncière. Elle ajoute que notre PLU doit également prendre en considération, le PADDUC, les espaces stratégiques agricoles, les espaces pastoraux, les espaces remarquables, les lois littoral et montagne...et la progression démographique estimée par l'INSEE à 300 personnes. Sur la base de ces données les besoins de notre commune sont évalués à environ 150 logements supplémentaires pour les 10 prochaines années, ce qui représente une superficie de 15 hectares environ.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI porte à la connaissance des élus communaux et du public que, le 28 septembre prochain, le Vice-président délégué à l'aménagement de la CCCV présentera en conseil communautaire, un rapport qui traite de la mise en place d'un Schéma de cohérence Territoriale -Scot-, censé optimiser l'utilisation de l'espace en prenant en compte, dans sa globalité, le développement des 23 communes de la Costa Verde. Elle conclut en précisant qu'elle sollicite, dans le cadre de la décision modificative n° 1 du budget principal 2020 qui sera étudiée au point 2., l'ouverture des crédits nécessaires pour lancer cette révision qui sera présentée lors du prochain Conseil en octobre prochain.

2. DÉLIBÉRATIONS.

2.1 Décision Modificative N° 1 du Budget Principal 2020.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI présente les opérations visées par cette décision modificative N°1 du budget principal.

Elle fait savoir que cette modification vise à augmenter les crédits ouverts pour mener à bien la révision du PLU, la restauration de meubles de l'église paroissiale, la rénovation des tennis et des réseaux de voirie, la lutte contre l'érosion du littoral. Elle précise que ces augmentations, qui s'élèvent à 249.146€, sont compensées par la récupération des soldes des travaux terminés (réfection des sols de la cours de récréation, travaux de voirie) et l'inscription de recettes nouvelles.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le projet de décision modificative N° 1 du budget principal 2020.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

POUR : 11

La DM N° 1 du budget principal 2020 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

2.2 Création de deux emplois Avenir-École.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, présente le projet visant à la création, dans le cadre des contrats Parcours-Emploi-Compétences (PEC), de 2 emplois.

Elle sollicite l'autorisation de signer la convention et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif pour percevoir l'aide financière de l'État et de procéder au recrutement des 2 agents à asseoir sur ces 2 emplois.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

POUR : 11

La délibération portant création de deux emplois Avenir-École est approuvée à l'unanimité.

2.3 Création d'un emploi Avenir-Voirie.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI présente le projet visant à la création de cet emploi, avant de solliciter l'autorisation de signer la convention et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif pour percevoir l'aide financière de l'État et de procéder au recrutement de l'agent à asseoir sur cet emploi.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

POUR : 11

La délibération portant création d'un emploi Avenir-Voirie est approuvée à l'unanimité.

2.3 Acquisition d'un bien immobilier au Village.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, présente le projet d'acquisition de l'ancienne Poste du Village qui s'inscrit dans l'action conduite par la majorité municipale pour lutter contre la désertification du village. Elle précise que cet immeuble, édifié sur un terrain de 588m², qui développe une superficie de 100m², est assorti d'un garage. Elle ajoute que cette propriété mise en vente au prix de 180 000 € a été évaluée à 140 000 € par le service des Domaines. Elle fait savoir que la propriétaire serait disposée à céder ce bien au prix de 150 000 €. Elle indique que ce bien qui nécessite certes des travaux de réhabilitation, pourrait devenir au rez-de-chaussée un lieu de vie, avec un bar et une petite restauration, le premier étage pouvant quant à lui être dévolu à la création deux logements.

Madame le Maire, compte tenu de la situation et du potentiel de cette propriété, sise au lieu-dit RÉGHINCA, sollicite du Conseil, l'autorisation d'une part de présenter une offre d'achat de ce bien au prix de 150 000 € et d'autre part de signer tous les documents afférents à cette acquisition et à la recherche des financements nécessaires.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

POUR : 11

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de cet immeuble au Village.

2.4 – Clôture dossier acquisition de la Résidence Le Prado

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI fait savoir qu'à la suite de l'acquisition de la Résidence Le Prado, le notaire, Maître Laurence BROCCA-DARRAS, lui a transmis un chèque de 1.324,15€ qui marque la clôture de ce dossier.

Elle soumet aux membres du Conseil l'autorisation d'encaisser cette recette.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

POUR : 11

A l'unanimité de ses membres présents le Conseil municipal approuve l'encaissement de ce chèque.

2.5 – Garantie d'emprunt suite au réaménagement de la dette auprès de la Collectivité de Corse.

Madame Marie-Thé OLIVESI fait savoir que l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de CORSE, a obtenu de la Caisse des dépôts et consignations, le réaménagement du prêt initialement garanti par la Commune de SAN NICOLAO. Elle indique que par voie de conséquence, notre Conseil est amené à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ce prêt réaménagé.

Madame le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur le réaménagement de ce prêt.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

POUR : 11

A l'unanimité de ses membres présents le Conseil Municipal approuve ce réaménagement de prêt.

3. QUESTIONS DIVERSES.

*
* *

En l'absence de questions le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, lève la séance à 11H30